Partir du bon pied en prévention et viser le sommet



Andrée-Anne Buteau abuteau@asstsas.gc.ca

S'OCCUPER DE LA PRÉVENTION DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL VOUS SEMBLE UNE MONTAGNE ? POUR ATTEINDRE LE SOMMET AVEC SUCCÈS, UNE BONNE PRÉPARATION S'IMPOSE POUR ÉTABLIR, DÈS LE DÉPART, DES BASES SOLIDES EN VUE DE L'EXPÉDITION. VOICI LES ANCRAGES IM-PORTANTS À METTRE EN PLACE POUR DÉMARRER DU BON PIED.

L'engagement de la haute direction

L'équipe de direction et le conseil d'administration (s'il y a lieu) sont des guides essentiels pour entreprendre l'ascension vers la prévention. Ils libèrent les ressources nécessaires, octroient un budget à la SST, donnent l'exemple, etc. Par leurs actions, ils démontrent que la prévention des accidents du travail fait partie intégrante des lignes directrices de la gestion de l'établissement. En tant que chefs de file, ils influencent positivement la collaboration et la participation de tout le personnel pour la prise en charge de la prévention.

L'engagement de la haute direction se concrétise aussi dans une politique en SST (énoncé des objectifs, définition des rôles et des responsabilités, etc.). La politique en SST devient une source de motivation pour les travailleurs. La direction s'assure de sa diffusion, de son application et de son respect auprès de l'ensemble des troupes.

L'implication du personnel

Les travailleurs sont les experts de leur profession. Leur participation à la recherche des risques et des solutions est une condition gagnante en prévention. Leurs connaissances, combinées à celles des gestionnaires, permettent de trouver des solutions intéressantes et acceptables pour tous. De plus, mieux ils connaissent les risques de leur milieu de travail, meilleurs ambassadeurs ils deviennent en prévention.

Le responsable de la prévention

La nomination d'un porte-drapeau de la prévention est importante. Il aura la responsabilité de gérer le dossier de la prévention et d'en assurer le suivi (encadré 1).

Par contre, le responsable de la prévention n'a pas le mandat de régler lui-même toutes les questions relatives à la santé et à la sécurité du personnel. Il agit plutôt comme un « sherpa » qui coordonne les actions et établit les étapes.



PRINCIPALES FONCTIONS DU RESPONSABLE DE LA PRÉVENTION

- Promouvoir la prévention
- Veiller au respect de la réglementation en prévention
- Participer à l'identification et à l'élimination des risques
- · Voir au bon fonctionnement du CPSST
- Tenir à jour les statistiques d'accidents et transmettre l'information au CPSST

Les travailleurs sont les experts de leur profession. Leur participation à la recherche des risques et des solutions est une condition gagnante en prévention.

Réunir les conditions gagnantes et préalables à la prise en charge de la prévention, c'est comme préparer le camp de base d'une expédition.

Le comité paritaire (CPSST)

La mise en place d'un CPSST est une bonne façon de s'assurer que la prévention demeure toujours d'actualité. Dans ce groupe de travail, l'employeur et les travailleurs ont le mandat de discuter et de s'entendre sur les priorités à traiter (encadré 2).

Le nombre des membres d'un CPSST peut varier d'une organisation à l'autre. Toutefois, le comité doit être représentatif de l'ensemble des employés et compter au moins un représentant du personnel ainsi qu'un représentant de la direction. Le comité peut être formé par seulement deux personnes dans une petite organisation et en compter



EXEMPLES DES FONCTIONS DU CPSST

- Analyser les statistiques d'accidents du travail et de maladies professionnelles
- Prendre connaissance des rapports d'enquête et d'analyse des événements accidentels, des déclarations de situations dangereuses, etc.
- Déterminer les actions à entreprendre selon les priorités
 établics
- Proposer un plan d'action à la direction, en assurer le suivi et en évaluer les retombées
- Suggérer des stratégies pour mobiliser les ressources et informer le personnel
- Prendre connaissance des besoins de formation des employés et émettre des recommandations

CONDITIONS POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU CPSST

- Déterminer le mandat du CPSST
- Définir les rôles de chacun et former les membres en prévention
- Établir des règles de fonctionnement (quorum, fréquence des rencontres, etc.)
- Choisir des personnes qui ont un intérêt véritable pour la prévention, qui ont la confiance des pairs et qui aiment le travail d'équipe
- Prévoir la présence d'un gestionnaire détenant un pouvoir décisionnel

beaucoup plus dans un grand établissement. Dans ce dernier cas, la partie patronale est souvent composée de personnes représentant la direction (ex. : ressources humaines, services techniques, soins ou production). Du côté des employés, on peut retrouver des formateurs PDSB, le délégué syndical SST ou tout autre travailleur intéressé par la prévention.

Les bons points d'appui

Réunir les conditions gagnantes et préalables à la prise en charge de la prévention, c'est comme préparer le camp de base d'une expédition: plus la base sera stable et bien ancrée, mieux vous serez préparé pour entreprendre ce projet. Tout comme l'escalade, la prévention est une expérience passionnante, exaltante et enrichissante. Avec un peu d'entraînement et du travail d'équipe, vous pourrez bâtir une solide cordée en prévention. Bonne ascension!

